

MÉMOIRES D'ÉTOILES

Étincelles d'humanité



seine
-eure
archives



N'oubliez pas que cela fut,
Non, ne l'oubliez pas :
Gravez ces mots dans votre coeur.
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant ;
Répétez-les à vos enfants.

Primo Levi, *Si c'est un homme* (1947)



PRÉFACE	p.3
01 QU'EST-CE QUE LA SHOAH ?	p.4
02 ISOLER, ARRÊTER ET DÉPORTER LES JUIFS DE FRANCE	p.6
03 LES MESURES ANTISÉMITES (1940-1944)	p.8
04 LA SHOAH EN NORMANDIE	p.10
05 DES FAMILLES DÉCIMÉES PAR LA GUERRE	p.12
06 PASSER EN ZONE LIBRE	p.19
07 PERDUS DANS LA TOURMENTE...	p.24
08 TOUT PERDRE...	p.28
09 LES ÉVADÉS	p.32
08 UNE MAIN TENDUE...	p.34
09 SURVIVRE À LA SHOAH	p.38
08 REVENIR À UNE VIE « NORMALE »	p.44
SOURCES	p.48
REMERCIEMENTS	p.50

Préface

Le département de l'Eure a été témoin, comme d'autres, de la folie de la Shoah : des familles, françaises ou étrangères, ont été humiliées, spoliées, arrêtées, déportées, assassinées, du simple fait d'être juives. Peu importe que leurs membres aient été cultivateurs, commerçants, médecins, élus, mères de famille ou encore simples élèves... Certains ont pu fuir, quelques-uns ont survécu à Drancy et même à Auschwitz, d'autres ont été recueillis et cachés. Mais combien sont partis vers les camps de la mort et n'en sont jamais revenus ?

Depuis près d'un an, le Pôle archives Seine-Eure mène un travail d'étude au sein des archives communales dont il a la garde, élargissant son propos à l'ensemble du département de l'Eure au gré de ses recherches aux Archives départementales, au Mémorial de la Shoah et des diverses bases de données qui permettent aujourd'hui de retracer des dizaines de parcours de vie. En effet, comment se limiter à soixante communes et ne pas rendre hommage à tous les juifs eurois qui ont été victimes des persécutions nazies ? Un répertoire biographique, patiemment constitué et enrichi, sera déposé au Mémorial de la Shoah pour garder la trace de ce travail, et pourra être consulté au Pôle archives.

Et parce qu'il est nécessaire de transmettre aux jeunes générations l'histoire de ce pan sombre de notre histoire, les archivistes ont décidé, à nouveau, de collaborer avec des établissements scolaires : comme toujours, le lycée Marc-Bloch de Val-de-Reuil a répondu présent, et s'est joint à lui le collège Notre-Dame-Saint-Louis de Louviers. Leur travail se concrétise aujourd'hui dans ce livret et dans une série d'actions : lecture d'archives, podcast, représentation théâtrale, rédaction de notices muséales, qui redonneront vie à ces femmes et à ces hommes que d'aucuns ont tenté d'annihiler.

Ce travail a été rendu possible par l'accueil et les encouragements de nombreuses institutions, au nombre desquelles les Archives départementales de l'Eure et le Mémorial de la Shoah, par les informations transmises par diverses personnes intéressées par le travail réalisé, mais aussi par le soutien de descendants des familles évoquées dans ce livret. Je veux aussi saluer ici l'engagement personnel de Vanina Gasly, responsable du Pôle archives de l'Agglomération-Seine Eure.

Mémoires d'étoiles pour ne jamais oublier que la haine peut ressurgir à tout moment et se déchaîner contre des innocents. **Étincelles d'humanité** pour garder l'espoir car, même au cœur de l'indicible, il est toujours possible de tendre la main pour sauver autrui.

Bernard LEROY,
Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Qu'est-ce que la Shoah ?

L'antisémitisme, ou haine des juifs, entraîne depuis des siècles de nombreuses persécutions à l'égard des personnes de confession juive : port de la rouelle au Moyen-Âge, exil forcé, massacres...

En France, l'Affaire Dreyfus (1894-1906) divise le pays autour de cet officier juif, accusé à tort d'espionnage.

En 1933, Adolf Hitler devient chancelier d'Allemagne et met en application les théories racistes et antisémites développées dans son livre *Mein Kampf*, paru en 1925 et 1926. En 1935, il promulgue les lois de Nuremberg qui posent la supériorité de la race aryenne et interdisent toute relation entre juifs et non-juifs.

Aquarelle représentant le four crématoire de Gross Rosen (Silésie), par R. Guimbertaud, 1986 (AD Eure, 94J34)

En 1938, pendant la **Nuit de Cristal**, des commerces et lieux de culte juifs sont saccagés, une centaine de personnes sont assassinées, des milliers d'autres sont arrêtées et internées dans des camps.



Carte des camps nazis en Europe, 1943 (© Sémhur / Wikimedia Commons)

Les persécutions se durcissent progressivement : arrestations, internement dans des camps de travail forcé, regroupement dans des quartiers réservés... Les juifs sont progressivement assassinés par exécution, gazage dans des camions, puis dans des chambres à gaz. Les nazis créent plus de **44000 lieux d'incarcération** : camps de concentration, camps de travail forcé et de prisonniers de guerre et centres de mise à mort. Les plus connus sont Auschwitz-Birkenau, Buchenwald, Ravensbrück, Sobibor, Dachau ou encore le Struthof, seul camp situé en France.

À la fin de la guerre, on estime que près de **6 millions de juifs ont été assassinés** (on parle alors de **Shoah**, « catastrophe » en hébreu), auxquels s'ajoutent 3,3 millions de prisonniers de guerre soviétiques, 1,8 million de Polonais non juifs, 500 000 Tsiganes, près de 300 000 personnes handicapées, ainsi que des centaines d'opposants politiques, d'homosexuels, de Témoins de Jéhovah et de personnes de couleur. D'octobre 1945 à octobre 1946, 24 accusés devront répondre de crimes contre l'humanité devant le **tribunal militaire de Nuremberg**.

Isoler, arrêter et déporter Les juifs de France



Courrier du délégué régional de la police des questions juives au préfet de l'Eure concernant les conditions de transfert des juifs eurois vers les camps d'internement, 21 juillet 1942 (AD Eure, 14W90)

La Seconde Guerre mondiale éclate le 3 septembre 1939. Le 22 juin 1940 marque la fin des combats en France, qui est alors partagée entre zone occupée, sous administration allemande, et zone libre, gérée par l'État français. En novembre 1942, après le débarquement allié en Afrique du Nord, la zone libre est envahie par les troupes allemandes : toute la France est occupée.

Entre septembre 1940 et mai 1942, huit ordonnances allemandes et des mesures édictées par le gouvernement français installé à Vichy isolent les juifs : recensement obligatoire des personnes et de leurs biens, entreprises juives confiées à des administrateurs provisoires, interdiction d'exercer certaines professions, de posséder un poste de radio, d'utiliser un téléphone ou de fréquenter des lieux publics.

300 000
à 330 000
juifs en France
en 1939

79 721
déportés dont
11 000 enfants

75 721
décédés en
déportation
auxquels s'ajoutent
3000 morts dans les camps
français et 1000 personnes
exécutées sur le sol français.

2 566
 survivants
soit 3 % des déportés.

La loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs, durcie en avril 1941, définit comme juive « toute personne qui a au moins 3 grands-parents de pure race juive. Est considérée ipso facto comme de pure race juive, un grand-parent ayant appartenu à la communauté religieuse juive. »

Le 14 mai 1941, 3747 juifs étrangers, tous des hommes, sont arrêtés durant la **rafle du Billet-Vert**. En août 1941, ouvre le camp de Drancy, d'où seront déportés près de 63000 personnes. Le 27 mars 1942, un premier convoi part de Compiègne vers Auschwitz.

Les 16 et 17 juillet, 13152 juifs, hommes, femmes et enfants, sont arrêtés durant la **rafle du Vélodrome d'Hiver** (ou Vel'd'Hiv'), à Paris. Dans la France entière, de nombreuses rafles sont ordonnées, en zone occupée et en zone libre qui se poursuivront jusqu'à l'été 1944.

79 convois seront organisés entre la France et les camps nazis entre 1941 et 1944. Le dernier emmène 1309 personnes, dont 324 enfants, le 31 juillet 1944. Le camp de Drancy ferme le 19 août 1944.

Les mesures antisémites

Le recensement des personnes et le marquage des papiers d'identité

Le **27 septembre 1940**, une première ordonnance allemande enjoint à tous les Juifs de zone occupée de se faire recenser avant le 20 octobre. La déclaration est faite par le chef de famille, qui fournit toutes les informations relatives à chaque membre de la famille. Un fichier est alors établi,

avec des fiches orange pour les juifs étrangers et bleues pour les Français. S'ensuit le marquage des papiers d'identité par l'apposition d'un **tampon** « juif » ou « juive » sur la carte d'identité ou de séjour. Il doit être de couleur rouge, et d'une dimension de 1,5 cm sur 3,5 cm précisément.

L'aryanisation des biens juifs

L'**ordonnance du 18 octobre 1940** impose la déclaration de toute activité (libérale, agricole, industrielle, artisanale ou commerciale), ainsi que de tous les biens, mobiliers et immobiliers, détenus par des juifs. Ceux-ci doivent également apposer une affiche indiquant la qualité d'entreprise juive. À Bernay, en réaction, certains affichent leurs états de services militaires, au grand dam du sous-préfet ! Certaines professions sont progressivement interdites aux

juifs (enseignement, médecine, droit...).

Les entreprises juives sont ensuite confiées à des **administrateurs provisoires**, qui en assurent la gestion contre rémunération. Sur 352 affaires d'aryanisation de biens juifs en Normandie, 38 sont situées dans l'Eure (source : Yves Lecouturier). Nombre de propriétaires, ou leurs ayants droit, auront du mal à récupérer leurs avoirs ou à être indemnisés pour cette spoliation.

L'interdiction des postes de radio et des téléphones

Dès **juillet 1941**, les postes de radio sont confisqués aux juifs. Un an plus tard, l'utilisation du téléphone, à domicile ou dans une cabine téléphonique, ainsi que la détention d'un abonnement téléphonique, leur sont interdites. Dans l'Eure, l'Ordre des médecins tente d'obtenir pour les Drs Bonan et Aronvald l'autorisation de recevoir des appels de leurs patients, à défaut de pouvoir les appeler.

Le port de l'étoile jaune

En France, le **port de l'étoile jaune** est imposé à tous les juifs âgés d'au moins 6 ans, résidant en France occupée, par la **8^e ordonnance allemande du 29 mai 1942**. Des exemptions sont demandées, en particulier par les anciens combattants décorés, mais très peu seront accordées. Cette mesure ne sera pas mise en œuvre en zone libre, y compris après la perte de son statut en novembre 1942.

Cet insigne de tissu jaune, en forme d'étoile de David, porte la mention « Juif » en caractères noirs. Il doit être retiré au commissariat en 3 exemplaires, contre 3 points textile, et être cousu sur les vêtements de façon inamovible, bien en évidence.

Le recensement des objets de valeur

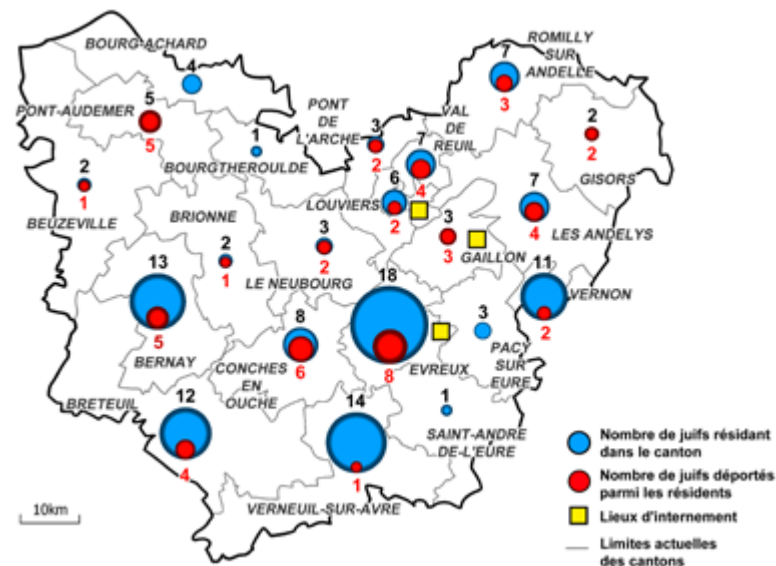
Fin 1941, la communauté juive de France est condamnée à régler une **amende d'un milliard de francs**. Tous les juifs doivent déclarer leurs comptes bancaires, ainsi que leurs objets de valeur, même modestes, telle cette montre en or du Dr Aronvald, d'Ezy-sur-Eure, qui tient à disposition le « seul objet de valeur [qu'il] possède ».

Les personnes aisées, comme Léon Lévy aux Andelys, font l'objet d'un recensement précis de leur mobilier et valeurs bancaires. En février 1944, quatre mois après son arrestation et sa déportation, le domicile de cet ancien greffier est entièrement pillé par les nazis.



Étoile jaune, 1942 (AD Eure, 14W90)

La Shoah en Normandie



Carte de la Shoah en Normandie © Kevin Lavallée.
 Source : Répertoire des juifs de l'Eure pendant la Seconde Guerre mondiale.
 © Pôle Archives Seine-Eure.

D'après Yves Lecouturier, historien spécialiste de la Shoah en Normandie, on estime à environ 4000 individus la population dite de confession juive en 1939, dont la moitié en Seine-Maritime et près de 300 personnes dans l'Eure (comprenant une centaine d'étrangers). S'y ajoutent 300 juifs réfugiés dans la région, originaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France.

Arrondissement	Septembre 1940	Janvier 1942	Octobre 1943 (avant rafle)
Bernay	30	74	28
Evreux	60	32	26
Les Andelys	19	17	13
TOTAL	109	123	67

Source : Etoiles jaunes en Normandie en Normandie, d'Yves Lecouturier, 2024.

La première rafle a lieu au Havre en février 1942. Dans l'Eure, une rafle est organisée les **13 et 14 juillet 1942** à l'encontre des juifs étrangers. Le **10 octobre**, une nouvelle rafle conduit à l'arrestation de 10 personnes ; une dernière rafle se déroule les **22 et 23 octobre 1943**, malgré l'opposition du préfet de l'Eure. D'autres personnes sont arrêtées individuellement à leur domicile ou à l'occasion de contrôles.

La plupart sont d'abord détenus dans les prisons d'Évreux ou Louviers avant leur transfert vers Pithiviers ou Drancy.

Le **château de Gaillon**, transformé en camp d'internement pour résistants ou accusés de marché noir, accueille également en transit plusieurs juifs entre octobre 1942 et octobre 1943. D'autres sont enfin transférés à Drancy depuis la gare la plus proche de leur domicile.

Fin octobre 1943, il ne reste plus que 303 juifs en Normandie. Sur les 67 juifs encore présents dans l'Eure en octobre 1943, seule une trentaine semble avoir survécu à la Shoah.

Des familles décimées par La guerre

Le destin tragique de Lajzer Gutman

— Par Côme AUCLAIR et Leroy OSAKI



Lajzer Gutman et son fils Abraham, sans date
(Coll. Muriel Amaury-Gutman)

Lajzer, né le 5 avril 1876 à Kiernozia, en Pologne, a vécu une existence très tourmentée. Exerçant la profession de tailleur, il y rencontre ses deux premières femmes, dont il a 6 enfants. Vers 1920, son épouse et son plus jeune enfant sont assassinés par des Russes sous ses yeux lors d'un pogrom : il décide alors de quitter la Pologne pour s'installer en France. Là, naissent des jumeaux, dont l'un décède très jeune. Puis il épouse Haya Jurkevitch, née le 13 juillet 1896 à Kansk (Sibérie centrale), couturière de son état. Haya avait obtenu la nationalité française par naturalisation lors d'un premier mariage : son mari, ami de Lajzer, avait demandé à celui-ci de prendre soin de son épouse et de ses filles, après son décès.



Carte d'identité de Lajzer Gutman,
1940 (AD Eure, 14W92)

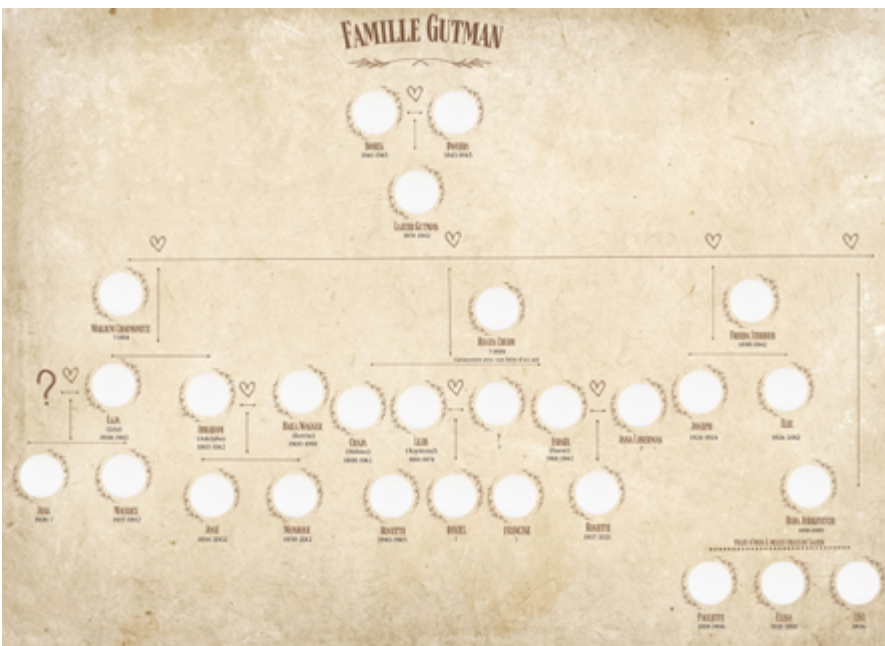
Si Lajzer Gutman n'a jamais combattu, ses fils Israël et Lejb se sont engagés dans l'armée polonaise tandis qu'Abraham intégrait l'armée française. Après avoir vécu à Paris et à Évreux, Lajzer et Haya Gutman s'installent à Louviers. Lors des bombardements qui dévastent la ville en juin 1940, ils perdent tous leurs biens et sont relogés au 38, rue du Quai. Près d'eux vivent deux filles de Lajzer : Chaja, qui décède à 34 ans de tuberculose le 6 juillet 1942, et Laja, 36 ans, qui réside place du Champ de ville avec son fils Maurice, né en 1937. Élie réside quelque temps avec eux, mais part pour Paris au début de la guerre.

La défaite de la France, l'occupation nazie et le régime de Vichy bouleversent en effet leurs existences. Après avoir dû se faire recenser comme juifs, ils doivent déclarer la valeur de leurs biens, même s'ils ont tout perdu. En juin 1942, les autorités françaises leur imposent de porter l'étoile jaune, qu'ils doivent récupérer à leurs frais, contre des bons de textile.

Le vendredi 9 octobre 1942, Lajzer Gutman est arrêté par la police française. Un gendarme opère, pour la somme de 45 francs (15 euros actuels) son «transfertement de Louviers à Gaillon» le lendemain. Le 16 octobre, il est envoyé à Drancy avec 7 autres codétenus juifs, puis est déporté à Auschwitz le 4 novembre 1942, dans le convoi n° 40. Âgé de 67 ans, il est assassiné le 9 novembre 1942.

Une famille divisée par la guerre

— Par Mila GODEBOUT et Milia SAJNOSKI



Généalogie de la famille Gutman (© Alice Bissey, Lilwenn Bescond-Boutleux / Canva)

De tous ses enfants, plusieurs mourront en déportation : Abraham, Israël et Laja seront déportés depuis le camp de Pithiviers en juillet et août 1942, tandis que son petit-fils Maurice partira seul de Drancy, à 5 ans, le 26 août. Seuls survivront ses fils Elie et Lejb, aussi appelé Bernard, ainsi que la femme et les deux enfants d'Abraham.

Trois jours après l'arrestation de son mari, le 12 octobre 1942, Haya a le courage de rédiger un texte adressé au préfet de l'Eure,

demandant la mise en liberté de son mari, mais en vain. Peut-être du fait de sa nationalité française, elle survit à la Shoah et décède le 12 décembre 1990 à Paris, à l'âge de 94 ans. Ses filles, Elina et Paulette, ont également survécu.

L'histoire de Lajzer Gutman continue à vivre au travers de l'évocation qu'en a fait son petit-fils, l'écrivain Claude Gutman, dans son roman *La Maison vide*, paru en 1989 et intégré à la trilogie *La loi du retour*, publiée en 2015.

Icek Gutman et son épouse Ruchla Rosenberg, respectivement nés en 1893 et 1898 à Radom (Pologne) sont les parents de Minnie, Lewek et Basia, tous trois nés à Varsovie en 1922, 1925 et 1926.

Icek émigre en France en septembre 1929 et est rejoint par sa femme et ses enfants en mars 1930. Tous s'installent dans le petit village de Lyons-la-Forêt, où le père de famille exerce la profession de tourneur en bakélite.

Icek et Lewek Gutman sont arrêtés à leur domicile par des gendarmes français le 20 février 1943 du fait de leur statut d'Israélites étrangers. Cette arrestation fait suite à l'ordre de Heinz Röthke, chef du service des affaires juives à la Sipo-SD en France, de mener une rafle générale, dans toute la France, à l'encontre des juifs étrangers, quel que soit leur âge. Rien qu'à Paris, près de 1500 personnes seront appréhendées. Fort de son succès, Röthke informe son supérieur Adolf Eichmann que trois convois partiront de Drancy les 2, 4, et

6 mars. Les deux premiers seront à destination d'Auschwitz, le dernier de Majdanek.

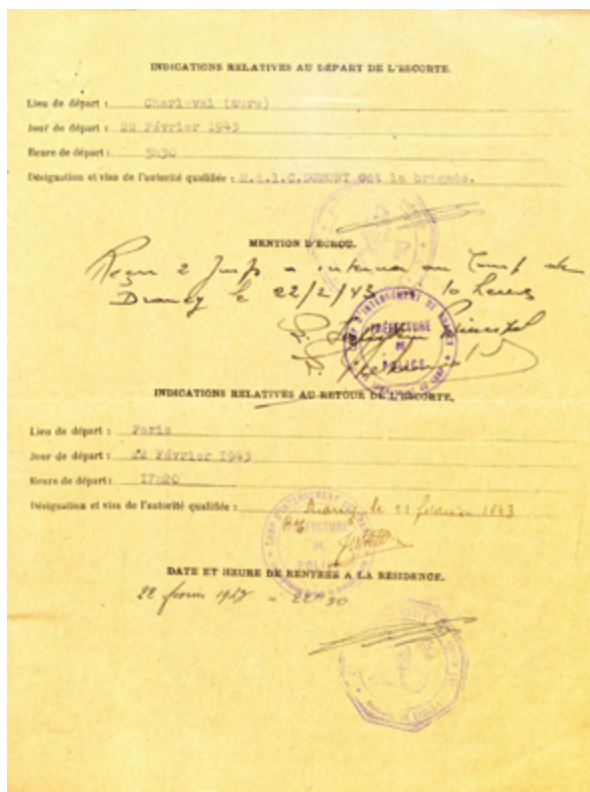
Icek et Lewek Gutman sont escortés par deux gendarmes jusqu'à la gare de Charleval. Le bordereau de transfert délivré par la SNCF indique qu'ils sont directement envoyés à Drancy et porte la mention suivante : « Reçu 2 juifs à interner au camp de Drancy le 22/2/43 à 10 heures ». Ils sont déportés le 2 mars 1943 dans le convoi n° 49.

Les mille déportés de ce convoi, à l'exception de 100 hommes et 19 femmes sélectionnés pour les travaux forcés, sont dirigés vers la chambre à gaz dès leur arrivée à Auschwitz. Parmi eux, Icek et Lewek Gutman sont assassinés à respectivement 50 ans et 17 ans. En 1945, il ne reste que 6 survivants du convoi n° 49, 4 hommes et 2 femmes.

Sans doute par peur d'être à leur tour arrêtées, Ruchla et ses deux filles quittent Lyons-la-Forêt en juin 1943 pour une destination inconnue. Toutes trois ont survécu à la guerre.



Portraits de Lewek et Icek Gutman ((C) Mémorial de la Shoah / coll. Berthe Eskenazi)



«Mémoire des frais de conduite» d'Icek et Lewek Gutman de Charleval à Drancy, février 1943 (AD Eure, 14W92)



Portraits des 4 membres de la famille Rabinovitch : Ephraïm Rabinovitch (© Mémorial de la Shoah / coll. Kaserne Dossin); Emma Rabinovitch (© Mémorial de la Shoah / coll. Kaserne Dossin); Noémie Rabinovitch (© Mémorial de la Shoah / coll. Yad Vashem); Jacques Rabinovitch (© Mémorial de la Shoah / coll. CERCIL)

De la Russie aux Ventes : le destin de la famille Rabinovitch

— Par Timéo QUICHON, Charline LEMERCIER et Louison RIVIÈRE

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la famille Rabinovitch, composée de cinq personnes, a subi des épreuves tragiques. Ephraïm Rabinovitch, né le 8 mars 1890 à Penza (Lituanie), est marié à Emma Rabinovitch, née le 4 septembre 1892 à Lodz (Pologne), avec laquelle il a trois enfants : Myriam, née en 1919, Noémie, née en 1923 et Isaak, plus connu sous le prénom de Jacques, né en 1925.

Après s'être établie en Lettonie, puis en Palestine, la famille s'installe en France, où Ephraïm dépose plusieurs brevets d'invention et tente, en vain, d'obtenir la nationalité française. Après avoir vécu à Paris, la famille Rabinovitch décide de s'installer en septembre 1940 près d'Évreux, dans le village des Ventes. Spolié de son entreprise, le père de famille se déclare alors comme cultivateur.

Le 13 juillet 1942, la police allemande arrête Noémie et Jacques, tandis que leur sœur aînée, poussée par leur père, s'enfuit par le jardin. Cette fuite lui sauve la vie : elle réussit à rejoindre son mari, Vincent Picabia, fils du peintre Francis Picabia et gagne la zone libre avec la complicité de sa belle-famille. Jacques et Noémie, après avoir été incarcérés à la prison d'Évreux, sont transférés au camp de Pithiviers. Noémie y travaille comme aide-infirmière sous les ordres du Dr Adélaïde Hautval, médecin catholique arrêtée pour avoir défendu une famille juive. Le 3 août 1942, le frère et la sœur sont déportés vers Auschwitz par le convoi n° 14. Jacques est dirigé dès son arrivée vers la chambre à gaz. Sa sœur décèdera du typhus le 6 septembre suivant.

Sans nouvelles de ses enfants, Ephraïm Rabinovitch écrit au préfet de l'Eure le 14 septembre 1942, sans se douter qu'ils sont déjà morts : il n'obtiendra jamais

de réponse, malgré l'enveloppe timbrée qu'il a pris soin de joindre à sa requête. Le 9 octobre, le couple Rabinovitch est arrêté par la gendarmerie française. Tous deux sont dirigés vers le camp de Gaillon, puis partent pour Drancy le 16 octobre. Unis jusque dans la mort, Emma et Ephraïm sont déportés à Auschwitz le 4 novembre, par le convoi n° 40. Ils sont assassinés le 9 novembre 1942, à respectivement 53 et 51 ans.

La mémoire de la famille Rabinovitch survit aujourd'hui au travers des documents d'archives, mais aussi des histoires transmises par les descendants de Myriam, la seule à avoir survécu grâce à sa fuite. En 2021, c'est en s'appuyant sur les récits de sa mère, qu'Anne Berest a ainsi rendu hommage à ses arrière-grands-parents, ainsi qu'à Noémie et Jacques, dans son roman *La Carte postale*, récompensé par le prix Renaudot des lycéens.



Cette enveloppe accompagnait le courrier envoyé au préfet de l'Eure par E. Rabinovitch pour connaître le sort de ses enfants, 14 septembre 1942 (AD Eure, 14W92)



Couverture du roman «La Carte postale»

Passer en zone libre

La fin du rêve : la famille Melich

— Par Mayra BONBOIS et Hocine BOUGHERARA

La famille Melich est composée de Didier, Caroline, Clément et Lucien. Didier Melich est né le 27 mai 1897 à Ygpert en Hongrie, sa femme Caroline Davidson, le 15 juin 1902 à Roustschouk en Bulgarie. Ils sont tous deux de nationalité roumaine. Leur premier fils, Clément, est né le 26 novembre 1926 à Paris et son frère, Lucien, le 2 octobre 1929 à Sevran. Didier Melich participa à la Première Guerre mondiale en tant qu'engagé volontaire à 17 ans, dès le 21 août 1914 dans la Légion étrangère.

Après avoir habité la région parisienne, cette famille s'installa à Évreux, à la Sente de Bordeaux, le 26 juin 1939. Ni Didier, ni Caroline n'obtinrent la nationalité

française; ils sont inscrits au registre de recensement des juifs en octobre 1940 en tant qu'étrangers. À partir de mars 1941, Didier subit de multiples difficultés en lien avec sa profession (marchand forain) et sa religion (juive). On lui retira son récépissé de déclaration et son droit d'exercer; de 1931 à 1941, il était titulaire d'un récépissé de marchand ambulant qui lui fut donc confisqué. Suite à cela, il décida de se lancer dans la vente de vêtements imperméables, mais échoua dans son projet. Cela le conduisit à travailler en tant que manœuvre et de façon très irrégulière chez M. Ruiz (marchand de fruits et légumes).

Le 10 octobre 1942, les forces de l'ordre remarquèrent que les membres de la famille Melich étaient partis d'Évreux sans laisser d'adresse. Deux ans plus tard, le 2 mars 1944, Didier Melich se fit arrêter à Guéret, dans la Creuse, puis déporter dans le convoi n° 73, le 15 mai 1944, vers le camp de Kaunas en Lituanie.

Auparavant Caroline et son fils Lucien avaient été arrêtés à Aubusson, le 4 novembre 1943,

puis déportés pour Auschwitz dans le convoi n° 64, le 7 décembre 1943 au départ de Drancy. La famille Melich ne connaîtra qu'un seul survivant : Clément, qui réussit à fuir lors de l'arrestation de son père; Serge et Angélique Lemeunier le recueillirent et lui trouvèrent un emploi de bûcheron jusqu'à la Libération. Leur action leur valut d'être reconnus Justes parmi les Nations en 1997. Clément mourut le 28 mai 2009.



Didier et Caroline Melich posant avec leurs fils Lucien et Clément. France, 1934
(© Mémorial de la Shoah / coll. Clément Melich)



Récépissé de demande de carte d'identité de Didier Melich, 1940 (AD Eure, 14W92)

Se battre au prix de sa vie : Victor Bonan

— Par Océane AKOHIN et Abigaël GOMA

Originaire de Tunis, la famille Bonan s'installe dans le sud du département de l'Eure, à Tillières-sur-Avre, en 1933. Elle est constituée de Salomon, plus communément appelé Victor, Bonan et d'Armande Bessis, ainsi que de leur fille Francine, née en 1931. Voici leur histoire...

Victor est né le 20 avril 1905. D'après un témoin qui l'a bien connu, après son baccalauréat obtenu en octobre 1923, il devient médecin car il déteste voir les gens souffrir. Quelques temps après la naissance de sa fille, il s'installe avec sa famille le 13 février 1933 à Tillières-sur-Avre, où il ouvre son cabinet : tous trois sont naturalisés français. Dès la déclaration de guerre, Victor s'engage : bien que nommé médecin-lieutenant de réserve, il demande très vite à partir au combat comme soldat. Blessé en juin 1940, il est cité à l'ordre de brigade le 28 août 1940. Après la défaite, il reste chez lui, mais se trouve en butte aux persécutions antisémites. En octobre 1940, lors de la promulgation du statut des juifs par le gouvernement de Vichy, Victor Bonan et sa femme se déclarent comme tels à la préfecture de l'Eure, puis en septembre 1941, attestant qu'ils sont les seuls juifs de leur commune. En décembre 1942, le maire de Tillières ne signale plus que la présence d'Armande Bonan.

Entre-temps, Victor Bonan a continué à exercer comme docteur, avec le soutien de l'Ordre des médecins qui, le 27 juillet 1942, demande à ce qu'il puisse recevoir les appels de ses patients, malgré l'interdiction faite aux juifs d'exercer la médecine. Le 11 septembre 1942, Victor écrit une longue lettre au préfet de l'Eure, détaillant ses états de services et produisant des témoignages élogieux : il n'obtiendra jamais de réponse.



1^{re} page des états de services envoyés par Victor Bonan au préfet, 11 septembre 1941 (AD Eure, 14W93)

Voyant la situation se dégrader, l'homme décide de quitter sa famille et rejoint le réseau parisien «Bourgogne», spécialisé dans l'aide aux aviateurs alliés abattus en France. C'est au cours d'une exfiltration vers l'Espagne que Victor Bonan décède le 18 novembre 1943 dans les Pyrénées, en tentant d'échapper à une embuscade tendue par les Allemands.

Par ailleurs, le Docteur Bonan, Médecin de section à Tillières (Eure), disparu de son domicile depuis 1943, était recherché par la Gestapo ; il aurait été déporté en Allemagne ; il est présumé disparu et sa famille n'a jamais eu de nouvelles de lui.

Extrait du journal
Les Informations
médicales, 1946

Albert Axelrad, le professeur- résistant

— Par Eléonore GUERRE

Né en 1915, Albert Axelrad est, lors de la déclaration de guerre, professeur d'anglais à l'école des Roches à Verneuil-sur-Avre où il réside avec sa femme. Signalé comme appartenant à la race juive en 1941 et menacé de déportation, Albert disparaît sans laisser d'adresse en 1942. Il s'enfuit d'abord en Algérie, puis sert dans les troupes françaises comme interprète. Il suivra également les troupes alliées en Italie et en France. Après-guerre, il reprend son métier de professeur, mais cette fois à l'université, et finira sa carrière comme doyen de la faculté de Lettres de Rouen. Albert Axelrad est décédé en 1969.

Alfred Karp : un chimiste en fuite

— Par Jeanne JOLY et Romane SAINT-ÉLOI

Alfred Karp est né le 22 juin 1907 à Cernauti (Roumanie), puis a obtenu la nationalité française. Il travaille comme ingénieur teinturier chimiste pour les établissements Miquel, situés à Louviers. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate en 1939, il est mobilisé à Issoire (Puy-de-Dôme), puis est rapidement démobilisé en 1940. De confession juive, il est convoqué au commissariat de police de Louviers le 3 juin 1942 pour recevoir une étoile jaune. Alfred ayant choisi de ne pas se rendre à sa convocation, une enquête est alors ouverte. Elle démontre qu'Alfred a fait ses bagages et quitté son domicile dès le 30 mai après avoir été licencié par son employeur. En août 1942, on apprend qu'il est passé en zone libre. Il survit à la guerre et finit sa vie le 15 février 1996 à Sevran (Seine-Saint-Denis).

Perdus dans La Tourmente

Seule à Évreux : Beyli Sendyk



Portrait de Beyli Sendyk
(© Mémorial de la Shoah / coll. Serge Klarsfeld)

— Par Esteban BESSON

Beyli (ou Bella) Sendyk est une jeune fille polonaise, née le 16 janvier 1928 à Radom, ville située à environ 100 km au sud de Varsovie. Ses parents étaient Marie Palacz et Ichak (alias Jacques), tous deux de confession juive. De leur union sont nés sept enfants.

Peu après la naissance de Beyli, ses parents décident de quitter la Pologne pour la France : ils habitent d'abord à Paris, puis à Évreux. Le père de Beyli, brocanteur ambulancier, s'engage en tant que volontaire dans la Légion étrangère de décembre 1939 à août 1940. En septembre 1941, bien que juif, il travaille sur le chantier de construction de la base aérienne, désormais occupée par la Luftwaffe.



Bon de remise de 3 étoiles signé de B. Sendyk, 22 janvier 1943 (AD Eure, 14W92)

En août 1942, la jeune Beyli fait la rencontre de Robert Toporofsky, dont la mère, Suzanne, réalise de petits travaux de couture alors que son mari, de confession juive, n'a plus de travail. Beyli et sa famille manquant d'argent, la jeune fille lui demande de l'embaucher, ce que Suzanne accepte volontiers.

Un mois après, le 10 septembre 1942, la famille de Beyli quitte précipitamment Évreux, laissant seule la jeune fille, sans doute dans l'espoir qu'elle ne soit pas inquiétée du fait de sa jeunesse. Beyli est censée les rejoindre à Paris, gare Saint-Lazare, mais les autorités allemandes, informées de sa présence, l'en empêchent et la confient officiellement à Mme Toporofski, le temps de décider de son sort. Les parents de Beyli ne l'abandonnent pourtant pas à son sort, lui faisant parvenir des cartes d'alimentation pour qu'elle ne soit pas entièrement à la charge de sa famille d'accueil.

Quelques mois plus tard, en octobre 1943, Beyli est arrêtée par les Allemands au domicile de la famille Toporofsky. Elle est transférée au camp d'internement de Drancy, d'où elle part pour Auschwitz le 20 novembre 1943, par le convoi n°62. Pourtant, selon un acte de décès établi sur jugement du tribunal de grande instance de la Seine, elle est toutefois notée décédée à Drancy à la même date. Elle n'avait pas encore 16 ans. Quelles qu'aient été les raisons de son décès, elle fait partie de ces milliers d'enfants qui périrent du fait des persécutions antisémites.

On sait peu de choses sur le destin de Beyli Sendyk pendant la guerre. Sa mère a survécu et est décédée en 1960 à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Son frère Samuel, né en 1926 à Radom, réussit à survivre à l'aide de faux papiers jusqu'à la Libération : il est mort en 2013. Ses sœurs Pajga et Léa ont respectivement vécu jusqu'en 2013 et 2019.

Fuir les rafles : Fayga Palestrant

— Par Waël CHAKOUR

Fayga Palestrant est née le 20 octobre 1925 à Varsovie (Pologne), dans une famille juive. Ses parents, Charles et Esther, ont créé leur foyer dans cette capitale où vivait alors une importante communauté juive. Ils émigrent cependant en France : au début de la Seconde Guerre mondiale, ils sont domiciliés dans le 20^e arrondissement de Paris. Avant la guerre, Fayga était sans doute une jeune fille comme toutes les autres, mais avec l'occupation allemande, le régime de Vichy et les lois antisémites, les arrestations et déportations deviennent le quotidien des juifs de France.

Elle est arrêtée une première fois et emprisonnée au camp de Drancy le 16 décembre 1942, en même temps que son père Chaïm. Si Fayga est libérée dès le lendemain, son père reste interné et part pour Auschwitz le 9 février 1943 par le convoi n° 46.

Est-ce pour échapper à une nouvelle arrestation qu'elle quitte Paris pour la Normandie? Toujours est-il que début septembre 1943, Fayga Palestrant est appréhendée par les autorités françaises. Le tribunal de guerre la condamne à être incarcérée à la prison de Louviers pour avoir quitté son domicile parisien sans autorisation, puis à être directement conduite à l'issue de sa peine au camp de Drancy. Ce sera chose faite le 3 octobre 1943.

Trois semaines plus tard, le 28 octobre, elle fait partie du convoi n° 61 pour Auschwitz, le camp nazi le plus tristement célèbre. Dans le même convoi, se trouvaient un ancien marchand de bestiaux de Conches-en-Ouche, Félix Caën, ainsi que Raffaella et Elisa Botton. Ce couple avait fui Ménilles pour gagner la zone libre, mais fut arrêté à Nice.

Dès son arrivée, très probablement, Fayga est assassinée le 2 novembre 1943, à l'âge de 18 ans. Elle fait partie des six millions de juifs exterminés, dont un million à Auschwitz.



Photo de Fayga Palestrant (© Mémorial de la Shoah/Coll. Gaston et Ruda Largeault)



Trajet du convoi n° 61 (© Charlotte Delattre, Jeanne Depuydt, Juliette Filipiak, Apolline Firmin / Google Maps)

Deux cousines cachées : Thérèse et Marcelle

— Par Lauren PICON



Thérèse Rajngewerc, née le 11 juillet 1931 et Marcelle Szpiro, née le 4 avril 1934, sont deux cousines, parisiennes d'origine, qui se sont cachées ensemble à Ecaquelon. Les deux fillettes sont arrêtées le 22 octobre 1943, suite à l'arrestation des parents de Thérèse, chez qui les policiers ont trouvé un colis adressé aux fillettes avec l'adresse de leur cachette. Les deux cousines ont respectivement 12 et 9 ans lorsqu'elles sont déportées à Auschwitz le 25 novembre 1943 par le convoi n° 62.

Portrait de Marcelle Szpiro, sans date (© Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld)

Arrêtés dans un train : les frères Zylberstein

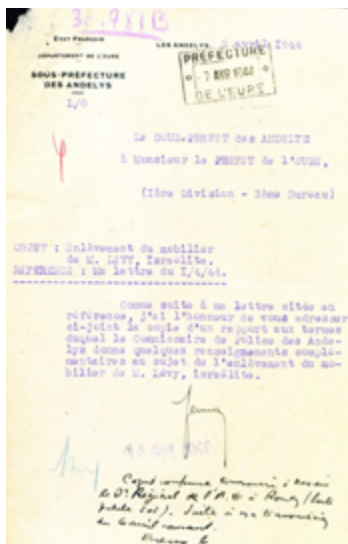
— Par Louis LEFEBVRE

Samuel (ou Szmul) Zylbersztein, né en 1902 à Siedlec et son frère Charles (ou Szyja) Zylbersztein, né le 2 mars 1904 à Mordy, sont deux peintres d'origine polonaise. Après leur arrivée en France, Samuel s'est installé à Montreuil et Charles à Paris. Le 2 mai 1942, les deux frères sont arrêtés dans un train en provenance d'Évreux, avant d'être internés au camp des Tourelles, dans le 20^e arrondissement parisien. Transférés à Drancy, ils sont déportés le 27 juillet 1942 par le convoi n° 11 à Auschwitz, où ils connaîtront une fin tragique.

Tout perdre

Léon Lévy, assassiné et spolié

— Par Chiara BONFANTI et Rose RENAULT



Léon Lévy est né le 23 janvier 1867 à Vesoul, en Haute-Saône. Il vivait aux Andelys, 13 rue Meurdrac, lors de son arrestation le 22 octobre 1943. En tant qu'engagé lors de la Première Guerre mondiale, il fut commis greffier au conseil de guerre de la 3e Région militaire à Rouen. À la fin du conflit, il continua à servir la justice comme greffier, jusqu'à sa retraite, devenant greffier en chef honoraire au tribunal des Andelys. Il avait 73 ans lorsque l'occupation allemande débute. La vie des juifs français va alors radicalement changer, et notamment la sienne.

Lettre de protestation du sous-préfet des Andelys contre le pillage des biens de Léon Lévy, 30 mars 1944 (AD Eure, 14W93)

C'est en 1942 que la persécution s'amplifie. Après avoir dû se faire recenser comme juif, il doit déclarer ses biens car les juifs français doivent s'acquitter alors d'une amende d'un milliard de francs auprès des autorités allemandes. Plusieurs policiers se rendent à son domicile le 4 février 1942 pour effectuer l'inventaire de ses biens. Sont notés la présence de mobilier, de deux statues et de nombreuses actions dont il est écrit : « toutes ses valeurs sont saisissables et tous les titres sont chez lui ». L'idée de spolier ses biens est bien engagée.

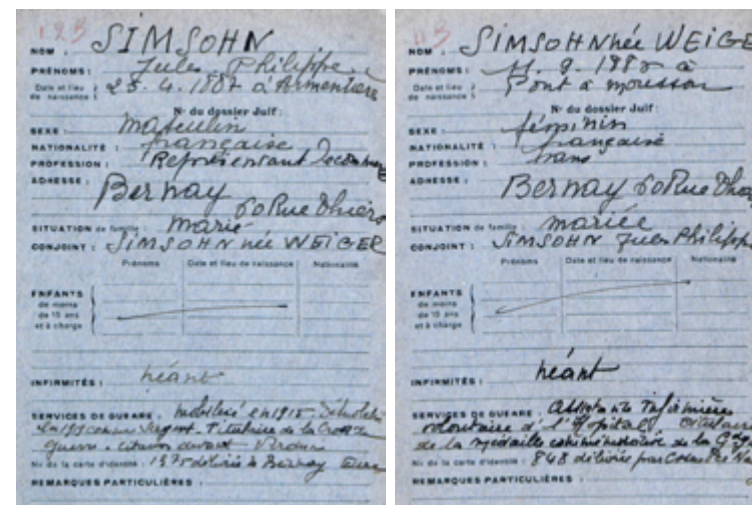
Le 22 octobre 1943, Léon Lévy est arrêté. Tout d'abord interné au camp de Drancy, il est transféré le 22 novembre 1943 à Auschwitz dans le convoi n° 62.

Il est alors « sélectionné » pour la chambre à gaz et est assassiné : il a 76 ans.

Quelques mois plus tard, le 10 février 1944, les nazis posent des scellés sur sa maison. Les 29 et 30 mars 1944, un officier allemand, assisté de deux interprètes et de huit civils, s'empare de toutes ses affaires de valeur : ils pillent méthodiquement sa demeure, ne laissant derrière eux que quelques portraits de famille et des rideaux ! Outre que les nazis aient agi d'autorité, sans prévenir l'administration française, alors même que Léon Lévy était de nationalité française, le sous-préfet des Andelys adressera une lettre de protestation au préfet de l'Eure, en vain. Nul ne sait ce qu'il est advenu des biens de Léon Lévy, disparu sans descendance.

Des commerçants sans histoire : Jules et Juliette Simsohn

— Par William URBIN-DARE et Mathias LEVEILLARD



Fiches des époux Simsohn dans le fichier juif (AD Eure, 14W91)



Pavés de mémoire (ou Stolpersteine) posé à Bernay en mémoire des familles Simsohn-Lévy, avril 2024 (© Service du Patrimoine – Mairie de Bernay)

Tous deux de nationalité française, Jules et Juliette Simsohn vivaient à Bernay. Lui était né en 1887 à Armentières, près de Lille, tandis que son épouse, son aînée d'un an, était originaire de Pont-à-Mousson, en Lorraine.

Leur sentiment patriotique s'exprima lors de la Première Guerre mondiale. Tandis que Jules se battait au front, Juliette s'engageait comme assistante volontaire à l'hôpital de Bernay. Leur engagement leur valut à l'un, la Croix de guerre avec une citation obtenue devant Verdun, et à l'autre la médaille commémorative de la Grande Guerre.

En 1939, le couple est propriétaire d'un immeuble à Bernay, situé au 60-62 rue Thiers, ce qui témoigne d'une relative aisance. Lors de leur recensement comme juifs en octobre 1940, Jules Simsohn se déclare représentant de commerce tandis que Juliette se dit femme au foyer.

Quelques mois plus tard, M. Simsohn perd son emploi suite à

l'aryanisation des entreprises juives : peut-être fit-il partie de ces commerçants qui, pour protester contre l'obligation d'afficher sur leur vitrine la mention «Entreprise juive», firent état de son engagement militaire, au grand dam du sous-préfet ? En octobre 1942, les biens immobiliers des Simsohn sont confisqués et confiés à un administrateur provisoire, un certain M. Langlois, nommé en mars 1943.

Le 27 octobre 1943, le couple est arrêté par la police allemande, en même temps que leur fille Jeanne et leurs petites-filles Denise et Eliane : tous sont envoyés au camp de Drancy. Ferdinand Lévy, mari de Jeanne, échappe à l'arrestation, prévenu par un résistant. Le 20 novembre 1943, la famille Simsohn-Lévy est déportée à Auschwitz dans le convoi n° 62, avec 18 autres juifs eurois. Aucun d'entre eux ne fera partie des 29 survivants de ce convoi qui comptait 1200 personnes au départ de France.

Après la guerre, se pose la question de la restitution des biens indûment spoliés. Mais les époux Simsohn n'ayant pas d'héritiers directs, une mise sous séquestre est décrétée, tandis que M. Langlois est démissionnaire... et bien soucieux alors d'attester avoir correctement rempli sa tâche durant l'Occupation.

Il ne subsiste des époux Simsohn que quelques documents d'archives, conservés aux Archives départementales de l'Eure, ainsi que leurs noms gravés sur le Mur des Noms au Mémorial de la Shoah. À Bernay, le 8 avril 2024, sur l'initiative de lycéens et de leurs enseignantes, six pavés de mémoire ont été posés rue Thiers pour que l'on n'oublie pas le destin de Jules, Juliette, Jeanne, Eliane, Denise et de Ferdinand, qui se ne remit jamais de la perte de sa famille.

Cyrille Dreyfus : Le combat pour recouvrer ses biens

— Par Louis LEFEBVRE

Cyrille Dreyfus, originaire du Haut-Rhin, était marié à Myria Weil, avec qui il eut deux filles, Colette et Marcelle. Ancien combattant durant la Première Guerre mondiale, il résidait à Évreux avant-guerre. Sous l'Occupation, Cyrille et sa femme se sont réfugiés à Grenoble pour échapper aux persécutions. Leur fille Marcelle est arrêtée en tentant de les rejoindre : elle est déportée à Auschwitz

George Lévy Un maire contraint à démissionner

— Par Eléonore GUERRE

Aline et Georges Lévy, sœur et frère nés respectivement en 1874 et 1877 à Neufchâteau (Vosges), étaient domiciliés ensemble à Igoville. Georges, directeur des Usines du Manoir et maire du Manoir-sur-Seine, a été démis de ses fonctions suite aux mesures interdisant aux juifs d'exercer un mandat public. La fratrie est arrêtée par la Feldgendarmerie en octobre 1943, puis transférée à la maison d'arrêt d'Evreux, et enfin à Drancy. Tous deux sont déportés à Auschwitz par le convoi n° 62, le 20 novembre 1943.

le 18 juillet 1943, où elle sera assassinée. Après la Libération, en septembre 1944, Cyrille engage une procédure contre l'administrateur judiciaire chargé de ses biens durant la guerre, qui refuse de lui rembourser les sommes dues. Après son décès, sa veuve poursuivra les démarches entreprises par son mari, semble-t-il sans succès, puisqu'elle sera redirigée vers le Service des Restitutions à Paris.

Les évadés

Roger Ginsburger : l'évadé de Gaillon

— Par Enola FORTIER et Alexis BOSSERELLE

Roger Ginsburger est né le 21 août 1901 à Soultz, près de Mulhouse. Son père, Moïse Ginsburger (1865-1949), est rabbin, enseignant et historien reconnu du judaïsme alsacien, fondant en 1905 la Société d'histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine, toujours active. Durant la Seconde Guerre mondiale, il s'installe à Clermont-Ferrand, où il établit des certificats de nationalité française aux juifs alsaciens, prouvant que leurs familles étaient françaises depuis cinq générations et espérant ainsi les soustraire aux lois antisémites.

Son fils Roger s'installe comme architecte à Paris avant de se consacrer entièrement à son engagement au sein du parti communiste, dont il devient l'un des cadres. Après la défaite, il continue clandestinement son action militante, malgré son statut de veuf élevant seul son enfant. Arrêté le 8 octobre 1940, il est condamné en décembre à huit mois de prison. À l'issue de sa peine, il est maintenu en détention administrative, transféré à la prison de Rambouillet avant d'être envoyé au château de Gaillon, comme « militant dangereux » le 27 septembre 1941. Il est alors décrit comme un prisonnier sans histoire... jusqu'à son évasion romanesque !

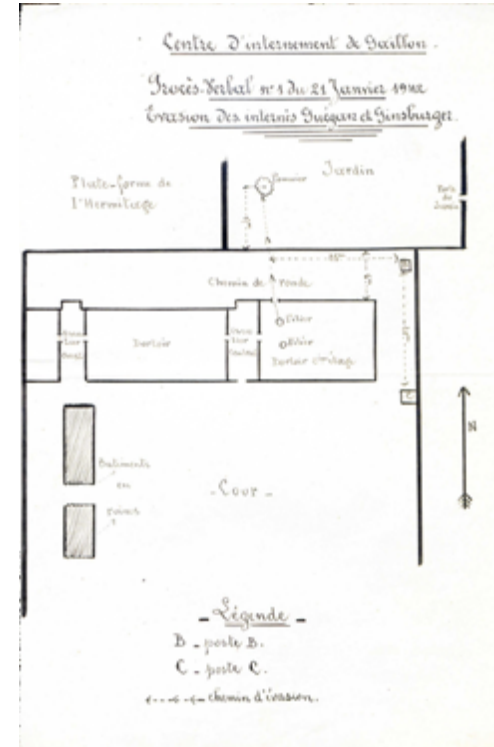
Dans la nuit du 16 au 17 janvier 1942, Roger Ginsburger et un militant communiste du nom de René Guégan parviennent à

s'échapper de leur chambre, en descendant le long d'une corde depuis leur chambre. Leurs compagnons de chambrée sont suspectés, mais tous prétendent n'avoir rien entendu, sinon un bruit sec durant la nuit et, à leur réveil, avoir découvert la fenêtre légèrement ouverte.

Le commandant du camp soupçonne alors une aide extérieure, s'appuyant sur le fait que la correspondance entre Ginsburger et sa petite amie Laure Rossi (en réalité la résistante Marie-Paule Vaillant-Couturier) s'interrompt brutalement le 17 janvier.



Photo anthropométrique de Roger Ginsburger, 1941 (AD Eure, 89W14)



Plan d'évasion de Roger Ginsburger et de René Guégan, annexé au procès-verbal de gendarmerie du 21 janvier 1942 (AD Eure, 89W4)

Vital Gayman : Dans l'enfer d'Aurigny

— Par Lauren PICON

Vital Gayman est né le 2 février 1897 à Conches-en-Ouche (aujourd'hui Mesnils-en-Ouche). Homme politique et journaliste, il est fait prisonnier en 1940 par les Allemands mais est libéré en tant qu'ancien combattant de la Première Guerre mondiale. En 1942, il aide, avec son épouse, des juifs et des résistants à rejoindre l'Espagne. En 1943,

Malgré les recherches, les deux hommes disparaissent. René Guégan rejoint les francs-tireurs et partisans, mais, arrêté par les brigades spéciales, il est abattu par les nazis le 11 août 1942 au Mont-Valérien, avec 87 autres otages, en représailles pour des attentats perpétrés à Paris contre les forces d'occupation.

Roger Ginsburger reprend ses activités clandestines. Sous le surnom de Pierre Villon, il rejoint la Résistance et participe à la création du Conseil National de la Résistance au printemps 1943, aux côtés du colonel Rémy. Il dirige le Comité militaire d'action (COMAC) et se bat jusqu'à la libération de Paris. Après-guerre, il épouse Marie-Claude Vaillant-Couturier, de retour après deux ans passés à Auschwitz et Buchenwald, et il mène une longue carrière de député de l'Allier. Il décède le 6 novembre 1981, laissant une série d'entretiens avec l'historien Claude Willard sur sa vie et son engagement : ils paraissent en 1983 sous le titre *Pierre Villon, résistant de la première heure*.

il est arrêté, interné à Drancy puis envoyé comme travailleur forcé sur l'île anglo-normande d'Aurigny. Le 3 septembre 1944, il réussit à s'évader du train qui l'emmenait, avec ses compagnons, vers l'Est. Après la guerre, il se consacre au journalisme, finissant sa carrière à *La Dépêche du Midi*. Il meurt en 1985, à l'âge de 88 ans.

Une main tendue

Bayla Gutman : survivre sans Abraham

— Par Méline LANGLOIS et Lucie THALMANN

Abraham Gutman est né le 12 janvier 1903 à Kiernozia (Pologne). Il part pour la France en 1921, où il devient tailleur professionnel. Il épouse Bayla en 1932, jeune couturière née le 18 octobre 1909 à Varsovie : ils auront deux enfants, José, né le 25 février 1934 à Paris, et Monique, née à Vernon le 23 mai 1939.

Ils vivent d'abord à Paris, puis à Vernon où le couple ouvre en 1937 son propre magasin de vêtements, appelé « À la femme chic » au n° 40 de la rue d'Albufera. Soucieux de leur intégration dans la société française, les parents se font désormais appeler Adolphe et Berthe.

Au déclenchement de la guerre, bien que Polonais, Abraham s'engage comme volontaire dans l'armée française. Les bombardements du 8 juin 1940 anéantissent leur boutique, alors florissante après des débuts difficiles. La famille s'installe dans des baraquements et contracte un emprunt pour rouvrir le commerce, qui est finalement confié le 28 octobre 1940 à la gestion d'un administrateur provisoire, comme l'imposent les lois de Vichy à toutes les entreprises juives.

Abraham, Bayla et José Gutman promenant Monique en landau, 1939/Coll. Monique Amaury-Gutman



Leur situation est à ce point difficile que quand le 29 janvier 1942, Abraham Gutman doit déclarer ses biens de valeur, il répond qu'il est « sinistré à 100 % » et ne possède plus rien. Bayla est employée comme couturière dans une entreprise de Saint-Marcel, qui travaille pour l'armée allemande.

Le 13 juillet 1942, à 19 heures, les autorités allemandes procèdent à l'arrestation d'Abraham et de Bayla, confiant leurs enfants à Urbanie Dubain, sage-femme et amie de la famille. Le couple est dirigé vers la prison d'Evreux, d'où Bayla, étant enceinte, est libérée. Malheureusement, elle fait une fausse couche le 20 juillet. Abraham est quant à lui transféré au camp de Pithiviers, d'où il écrit à sa femme le 24 juillet : « Nous sommes plus de 5000, femmes et enfants en majorité dans la saleté, la poussière de la paille, toute la journée, tout le monde mélangé, quelle pagaille, quel malheur ! mais malgré tout, le moral pas trop mauvais ». Il est déporté à Auschwitz avec son frère Israël le 31 juillet par le convoi n° 13. Abraham meurt le 5 août, tandis qu'Israël décède le 24 septembre suivant.

Le 10 octobre, Bayla est à nouveau arrêtée. Avec la complicité d'un médecin, elle est déclarée « intransportable » pour raisons de santé. Le 12 novembre, lorsque la police française se présente une nouvelle fois à son domicile, Bayla et ses enfants, José et Monique, sont partis, sans doute avec l'aide d'Urbanie, l'amie fidèle et d'un réseau de résistants.



Bayla Gutman et la famille Patrelle qui l'a cachée avec ses enfants à Frenelles, 1943 : on distingue Bayla Gutman à droite et Jeanne Patrelle à gauche/ Coll.Yvette Patrelle

Après avoir été quelques temps séparés, la mère et les enfants sont recueillis par la famille Patrelle, à Frenelles. En mars 1944, par peur de représailles suite à l'arrestation de membres de leur famille pour faits de résistance, les Patrelle font évacuer la famille Gutman vers Versailles, puis dans un couvent à Milly-la-Forêt où elle demeure jusqu'à la fin de la guerre.

Le 12 décembre 1944, Bayla Gutman est de retour à Vernon avec ses enfants, où elle ouvre un nouveau magasin de confection : elle y demeurera jusqu'à son décès en 1998. José et Monique Gutman quant à eux seront reconnus pupilles de la Nation en 1948.

La famille Frucht : 2 villages au secours de 3 enfants

— Par Warren BOUKAKA OUADIABANTOU et Corentin LEBLOND

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la famille Frucht est composée de six personnes : Saül Frucht, né en 1901 à Vilnius (Lituanie), son épouse Hode Kaças, née en 1907 à Ukmergé, (Lituanie), leurs trois enfants Denise, née en 1936, Mireille, née en 1938 et Michel, né en 1939, et enfin la mère d'Hode, Chaja Kaciene, née en 1877 à Ukmergé. Tous vivent à Saint-Cyr-du-Vaudreuil : Saül y dirige l'entreprise Angel, qui fabrique des parapluies, tandis que son épouse est mécanicienne.

Après s'être recensés comme juifs en octobre 1940, les Frucht sont bientôt séparés. Saül Frucht est arrêté le 22 juin 1941. Interné à Compiègne. Il est déporté le 6 juillet 1942 à Auschwitz. Il fait alors partie des 50 otages juifs déportés en même temps que des militants communistes et d'une quinzaine d'otages dits « asociaux », tous originaires de Normandie, de région parisienne ou de Lorraine. À leur arrivée à Auschwitz, 1170 hommes sont immatriculés sous des numéros commençant par « 45 000 », d'où le surnom de « convoi des 45 000 » : seuls 119 d'entre eux survivront. Saül Frucht décède le 10 août 1942, à l'âge de 41 ans.

Hode demeure seule avec sa mère et ses enfants. Lors du recensement des objets de valeur de janvier 1942, elle déclare ne posséder qu'une automobile usagée. Elle est arrêtée par la gendarmerie française le 13 juillet et incarcérée à la prison de Louviers.



Lettre du maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil, 10 janvier 1945 (AD Eure, 14W93)

Elle est transférée à Pithiviers, puis déportée à Auschwitz le 3 août par le convoi n° 14. Elle décède le 7 août 1942.

Sa mère, Chaja Kaciene, reçoit la garde des enfants. Une tante propose d'accueillir à Paris la famille, qui finalement se ravise. Chaja, impotente et ne comprenant pas la langue française, est arrêtée à son tour en octobre 1943. Transférée à Drancy, elle est déportée vers Auschwitz par le convoi n° 62 le 20 novembre 1943.

Avant son arrestation, Chaja Kaciene a pu, avec la complicité d'habitants du village, mettre en sécurité ses trois petits-enfants. Mireille et Denise sont recueillies à l'école privée Saint-Henri,

par Jeanne Kreutzer, religieuse de son état, tandis que Michel vit chez Marie Constantin. À la fin de la guerre, les enfants se séparent : Michel demeure chez Mme Constantin, tandis que ses deux sœurs sont scolarisées à Neuilly-sur-Seine : tous les trois se retrouvent de 1949 à 1954 dans une maison d'enfants à Sèvres, avant de vivre chacun leur vie.

Le 28 mai 2023, sur la demande des enfants Frucht, Jeanne Kreutzer et Maria Désirée Constantin sont reconnues à titre posthume Justes parmi les Nations. Elles rejoignent ainsi sur le Mur d'honneur du jardin des Justes de Jérusalem, les vingt autres Eurois reconnus juifs parmi les Nations.

LE VAUDREUIL HOMMAGE POSTHUME Deux femmes désignées Justes parmi les Nations pour avoir sauvé des enfants juifs

Honorées pour avoir aidé les enfants d'un couple déporté pendant la guerre, Marie Constantin et Jeanne Kreutzer auront désormais leur nom sur le mur d'honneur du Jardin des Justes, à Jérusalem.



Les aménités des Justes de l'État d'Israël rendues par Wilfrid Saül, coprésident de l'État d'Israël.

« L'événement de Wilfrid Saül coprésident de l'État d'Israël rendus par Wilfrid Saül, coprésident de l'État d'Israël, est un honneur pour la France et pour les enfants juifs de France. Les Justes de l'État d'Israël ont sauvé des enfants juifs pendant la guerre. Ils ont été reconnus Justes parmi les Nations en 2023. Ils ont été honorés pour avoir aidé les enfants d'un couple déporté pendant la guerre. Ils ont désormais leur nom sur le mur d'honneur du Jardin des Justes, à Jérusalem. »

« Des valeurs de fraternité et de générosité... Les valeurs de fraternité et de générosité ont permis de sauver des enfants juifs pendant la guerre. Les Justes de l'État d'Israël ont été reconnus Justes parmi les Nations en 2023. Ils ont été honorés pour avoir aidé les enfants d'un couple déporté pendant la guerre. Ils ont désormais leur nom sur le mur d'honneur du Jardin des Justes, à Jérusalem. »

Michel Bruché l'ancien maire et protégé par Marie Constantin à Notre-Dame-du-Vaudreuil, coprésident de l'État d'Israël.

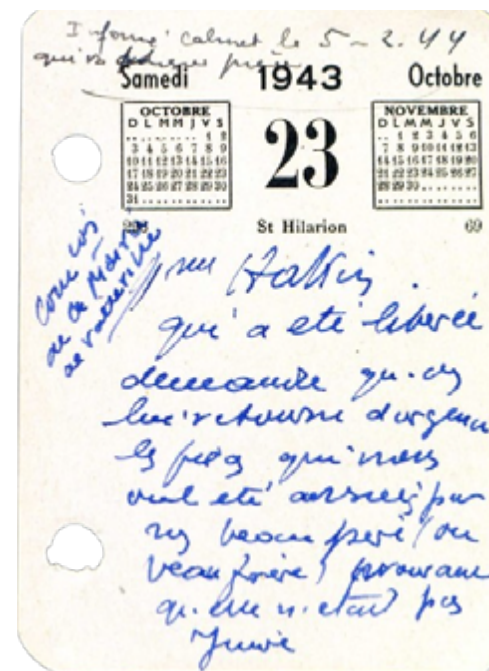
Article du correspondant de presse Jean-Claude Courteille, paru dans La Dépêche de Louviers le 7^{er} juin 2023

Survivre à la Shoah

Une femme de caractère : Madeleine Hakin

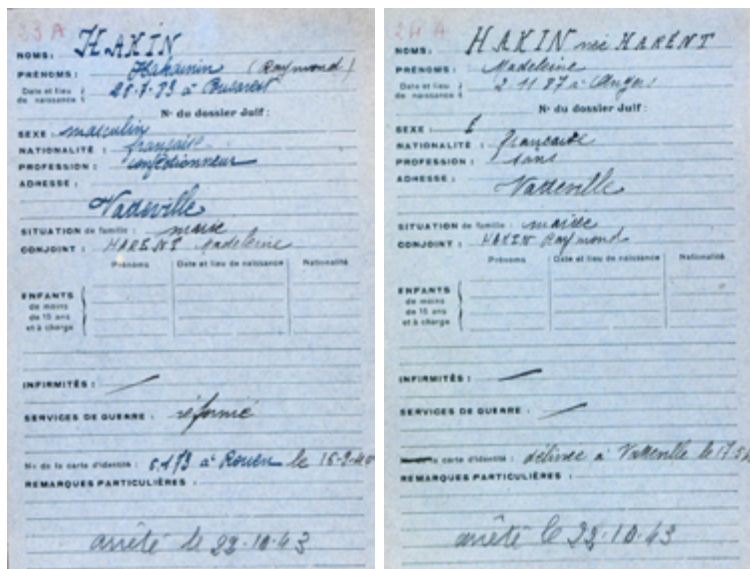
— Par Valentin DIGARD et Armand DELAMARE

Hakinin Hakin, plus connu sous le prénom de Raymond qu'il adopte pour marquer son désir d'intégration dans la société française, est né le 25 juillet 1883 à Smyrne (Turquie). Résidant en France depuis 1903, il est naturalisé français en 1928 et exerce la profession d'industriel à Rouen. Son épouse, Madeleine Harent, est née le 2 novembre 1887 à Angers (Maine-et-Loire). En mai 1940, le couple décide de s'installer dans sa propriété située à cheval sur les communes de Vatteville et de Daubeuf-près-Vatteville.



Transmission de la demande de Madeleine Hakin pour récupérer ses documents, février 1944 (AD Eure, 14W93)

En octobre 1940, Raymond Hakin est recensé comme juif, et son épouse, catholique, est identifiée comme « mariée à un juif ». Rapidement, ils sont confrontés à la hargne du maire de Vatteville, qui n'a de cesse de faire reconnaître Mme Hakin comme juive à part entière. Début 1943, il va jusqu'à lui confisquer sa carte d'identité, y appose d'autorité la mention « Juive » et la somme de



Fiches de Madeleine et Raymond Hakin du fichier juif (AD Eure, 14W91)

Davys Donnenfeld : Une épouse prête à tout

— Par Tom DUPREY et Tidjane SY

Davys Donnenfeld est né à Bucarest (Roumanie) le 26 novembre 1909. Docteur en médecine, il vit avec son épouse, Marthe, et leurs deux enfants rue Emile Paquet, à Fleury-sur-Andelle. Bien qu'étranger, il s'engage volontairement dans l'armée française de mars à septembre 1940. Rendu à la vie civile, il rentre chez lui, mais il lui est rapidement interdit d'exercer la médecine, du fait de son statut de juif étranger.

Le 10 octobre 1942, il est arrêté à son domicile par un gendarme français. Il est emprisonné au château de Gaillon, qu'il quitte le 16 octobre. Dès son arrestation, son épouse, reconnue comme non-juive, met tout en œuvre pour faire libérer son mari.

Elle adresse en effet dès le 13 octobre 1942, un courrier au préfet de l'Eure, dans lequel elle plaide la cause de son mari : «Jamais il ne s'est occupé de politique, au temps où il exerçait, il a toujours été très dévoué pour ses malades, il a l'estime de tous et a fait cette guerre comme engagé volontaire». Elle rappelle son propre statut d'orpheline de guerre et conclut sa supplique sur ces mots : «cette séparation, c'est une chose terrible pour nous».

Le préfet de l'Eure renverra Marthe Donnenfeld vers les autorités allemandes, lui indiquant de s'adresser à la Sicherheitspolizei.

A-t-elle été assez convaincante ? Son mari est d'abord transféré au camp d'internement de Drancy, puis dans celui de Beaune-la-Rolande (Loiret). En mars 1943, Davys Donnenfeld est à nouveau envoyé à Drancy, où il demeure jusqu'à la fermeture du camp le 18 août 1944. Le 1^{er} décembre suivant, le maire de Fleury-sur-Andelle le déclare de retour dans sa commune, où il retrouve sa famille. Le couple Donnenfeld déménagera après-guerre à Nice, où Davys finira ses jours en février 1962 et son épouse en juillet 1988.

FICHE D'IDENTIFICATION	
NOM <u>Donnenfeld</u>	Prénoms <u>Davys</u>
Né le <u>26.11.1909</u>	à <u>Bucarest Roumanie</u>
Fils de <u>...</u>	et de <u>...</u>
Situation de famille <u>...</u>	Enfants : <u>...</u>
Résidence <u>Fleury-sur-Andelle (Eure)</u>	
Profession <u>Docteur en médecine</u>	
Religion <u>chrétien</u>	
Motif de l'internement	
SIGNALEMENT :	
Taille <u>1,70</u>	Montre <u>...</u>
Cheveux <u>brun</u>	Front <u>...</u>
Sourcils <u>...</u>	Oreilles
Yeux <u>bleus</u>	Visage <u>...</u>
Nos <u>...</u>	Trait <u>...</u>
Bouche <u>...</u>	Corpulence <u>...</u>
Marques particulières	
T. S. V. P.	

Fiche d'incarcération de Davys Donnenfeld à Gaillon, octobre 1942 (AD Eure, 14W91)

14828
Fleury le 13.9.42.
Monsieur le Préfet
Je me permets de vous adresser une demande qui j'espère vous sera possible de réaliser.
Mon mari le Docteur Donnenfeld de Fleury sur Andelle a été arrêté samedi dernier, comme traître, et mit au camp de Gaillon.
moi je suis Française, orpheline de guerre, pupille de la Nation, nous avons deux petits garçons, je vous supplie de faire tout votre possible, pour faire relâcher mon mari, jamais il ne s'est occupé politique, au temps où il exerçait il a toujours été très dévoué pour ses malades, il a l'estime de tous et a fait cette guerre comme

Supplique de Marthe Donnenfeld au préfet, 13 septembre 1942 (AD Eure, 14W90)

Lévy Jaller : survivre pour Nicole

— Par Juliette HEBERT et Ysaline KANHAN YOROBA – LELONG

Lévy Jaller et son épouse Tony, dite Tosca, sont tous les deux roumains : lui est né le 28 avril 1899 à Frumas et elle, le 10 juin 1908 à Jassy. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, ils demeurent à Montreuil-l'Argillé. Lévy Jaller est médecin, Tony est sans emploi. Tous deux ont une fille prénommée Nicole, née le 1^{er} mai 1936 à Bernay.

Bien que n'ayant pas la nationalité française, Lévy - qui se fait appeler Luc - s'engage volontairement dans l'armée française en 1939, il est démobilisé le 1^{er} août 1940.

Durant l'occupation allemande, Lévy Jaller perd le droit d'exercer son métier, ce qui ne semble pas l'avoir empêché de continuer à soigner ses patients, qui l'apprécient beaucoup. Sa femme et lui manquent d'être arrêtés une première fois le 9 octobre 1942, mais l'associé du Dr Jaller, le Dr Laurent, rédige un faux certificat médical en indiquant qu'ils ne sont pas transportables du fait de leur état de santé. Malheureusement ce stratagème ne suffit pas car le 13 octobre, des gendarmes reviennent pour les arrêter.



A gauche, Nicole Jaller avec sa mère, Tony, dite Tosca, à Montreuil-l'Argillé, 1939 (Coll. Nicole Jaller-Spinner)



A droite, Nicole Jaller avec son père Lévy, dit Luc, à Montreuil-l'Argillé, 1939 (Coll. Nicole Jaller-Spinner).



Carte du maire de Montreuil-l'Argillé concernant le retour de Nicole Jaller, août 1944 (AD Eure, 14W92)

Les Jaller sont forcés de les suivre : ils sont d'abord détenus au château de Gaillon avant d'être transférés au camp d'internement de Drancy le 16 octobre 1942.

Ils sont finalement déportés à Auschwitz le 4 novembre 1942 dans le convoi n° 40 et séparés à leur arrivée. Tony est assassinée le 9 novembre, tandis que Lévy est affecté à un kommando, avant de travailler dans les infirmeries de plusieurs camps comme soignant. Il dira de cette période : « Il n'y avait pas de Jaller, il y avait 73 315 ».

Malgré les privations, les maladies et une marche de la mort, il réussit à survivre, soutenu par ce qu'il appellera des « étincelles d'humanité » et toujours dans l'espoir de revenir auprès de sa fille Nicole, qu'il a dû confier au maire de Montreuil-l'Argillé lors de son arrestation.

Le 25 janvier 1945, il est libéré par l'Armée Rouge et rentre quelques semaines plus tard en France, où il retrouve sa fille. Celle-ci a été arrêtée le 25 octobre 1943, internée quelques jours à la prison d'Evreux avant d'être envoyée à Drancy. Elle y survit grâce à l'amitié que lui témoigne Mariette Etlin, épouse d'un prisonnier juif employé au fonctionnement du camp, qui la protège jusqu'à la fermeture de Drancy en août 1944.

Lévy Jaller acceptera de raconter en 1979 ce qu'il a vécu pendant la Seconde Guerre mondiale, depuis son arrestation à Montreuil-l'Argillé jusqu'à ses retrouvailles avec Nicole : son témoignage est aujourd'hui conservé au Mémorial de la Shoah.

Revenir à une vie normale



La Colonie Juliette, 1946 (coll. M.H. Meheust) : cette photographie a été confiée en 2014 au propriétaire actuel de la Colonie Juliette par un ancien pensionnaire, pour que soit conservée la mémoire de ce lieu plein de souvenirs pour lui. On y voit les directeurs de la colonie, Eric et Herta Cohn-Bendit, avec leurs fils Gabriel et Dany, entourés des jeunes accueillis dans ce home d'enfants

Entre août et septembre 1944, plusieurs personnes rentrent du camp de Drancy, fermé le 18 août. Parmi eux : Madeleine Hury, cultivatrice à Bus-Saint-Rémy; Gaston Cahen, ancien gérant de la coopérative agricole de Brionne; Raymond Hakin, de Vatteville; le

Dr Davys Donnerfeld, installé à Fleury-sur-Andelle; Samuel Ganzl, ouvrier agricole résidant à Bueil; ou encore Nicole Jaller, alors âgée de 8 ans, qui revient à Montreuil-l'Argillé où elle retrouvera son père le Dr Lévy Jaller, libéré en janvier 1945 des camps de la mort.

Fin 1944, le préfet de l'Eure demande aux maires de recenser les juifs résidant dans leur commune : le compte est rapide. Sur les 132 personnes fichées en 1942, seule une vingtaine de personnes résident encore dans le département début 1945.

L'Eure va accueillir à l'issue de la guerre des dizaines d'enfants juifs rescapés des camps ou enfants de déportés. **Trois maisons d'enfants** sont ainsi créées par l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) au sein du sanatorium d'Écouis, par le Foyer ouvrier juif dans le Château-Rose aux Andelys et à la Colonie Juliette sise à Cailly-sur-Eure.

Dans ces structures, ils sont scolarisés et apprennent un métier, en attendant de retrouver

leur famille, d'en trouver une nouvelle ou de rejoindre la Palestine dans le cadre de l'Aliyah Beth, terme utilisé pour désigner l'immigration des Juifs vers la Palestine avant la création de l'État d'Israël en 1948.

Conserver la mémoire de la Shoah n'a pas été chose facile.

En décembre 1946, une circulaire du ministre de l'Intérieur rappelle la nécessité de détruire tous les documents en lien avec les « affaires juives », en application de la loi du 9 août 1944 qui les frappe de nullité. Fin janvier 1947, une circulaire revient sur cet ordre et demande de « maintenir, dans [les] archives, les documents relatifs aux enquêtes, sévices et arrestations dont les personnes considérées comme juives ont été victimes ». Heureusement, **Marcel Baudot**, directeur des Archives départementales de l'Eure et grand résistant, avait refusé de répondre à l'injonction de destruction, ce qui permet désormais de pouvoir étudier en détail l'histoire de la Shoah dans le département.

Circulaire sur la destruction des documents fondés sur des distinctions d'ordre racial entre Français, 6 décembre 1946 (AD Eure, 14W92)





Ce groupe d'enfants, en partance pour le Château-Rose (Les Andelys) depuis Paris, pose devant une banderole sur laquelle il est inscrit en yiddish : « Nous allons aux Andelys », années 1950/ Coll. Noémi Kertesz.

Sources

Généralités

Collectif, *Dictionnaire de la Shoah*, Larousse, 2009.

BENSOUSSAN Georges, *Histoire de la Shoah*, PUF, Que sais-je, n° 3081, 1996, rééd. 2007.

BRUTTMANN Tal, *Au bureau des affaires juives : L'Administration française et l'application de la législation antisémite, 1940-1944*, La Découverte, 2006.

BRUTTMANN Tal et TARRICONE Christophe, *Les 100 mots de la Shoah*, PUF, Que sais-je, n° 4031, 2016.

FRIEDLÄNDER Saül, *L'Allemagne nazie et les Juifs, 2 tomes*, Seuil, 2008.

GUENO Jean-Pierre, *Paroles d'étoiles : mémoires d'enfants cachés 1939-1945*, J'ai lu, 2023.

HAZAN Katy, *Les Orphelins de la Shoah : Les maisons de l'espoir (1944-1960)*, Les Belles Lettres, 2000.

POLIAKOV Léon, *Histoire de l'antisémitisme*, 2 tomes, Points histoire, rééd. 2001.

RABINOVITCH Gérard, *Questions sur la Shoah, Essentiels Milan*, 2000,

WIEVIORKA Annette, *Auschwitz expliqué à ma fille*, Seuil, 1999.

Autobiographies

GRINSPAN Ida et POIROT-DELPECH Bertrand, *J'ai pas pleuré*, Pocket, 2003.

JOFFO Joseph, *Un sac de billes*, Hachette Jeunesse, 2007.

KOLINKA Ginette, *Retour à Birkenau*, Le Livre de poche, 2020.

LEVI Primo, *Si c'est un homme*, Pocket, 1988.

MOSCOVICI Jean-Claude, *Voyage à Pitchipoi*, L'École des loisirs, 1995.

VEIL Simone, *Une vie*, Stock, 2007.

VENEZIA Schlomo, *Sonderkommando : dans l'enfer des chambres à gaz*, Le Livre de poche, 2009.

WIESEL Elie, *La Nuit*, Les Editions de Minuit, 2007.

Crédits photographiques : Communauté d'agglomération Seine-Eure, Archives départementales de l'Eure, Mémorial de la Shoah, Ville de Bernay, Prêteurs privés.

Romans

BAILLY Sébastien, *Les miraculées*, Éditions des Falaises, 2016.

BEREST Anne, *La carte postale*, Le Livre de poche, 2022.

BRAMI Elisabeth, *Je renaîtrai de vos cendres*, Flammarion, 2012.

GUTMAN Claude, *La loi du retour. Tome 1 : La maison vide. Tome 2 : L'hôtel du retour. Tome 3 : Rue de Paris*. Folio, 2015.

HAUSFATER Rachel, *Yankov*, Ed. Thierry Magniez, 2014.

HURY David, *Sans nouvelles depuis Drancy*, Riveneuve, 2024.

MENDELSON Daniel, *Les Disparus*, J'ai Lu, 2009.

Filmographie

Nuit et brouillard, d'Alain Resnais (1956)

Shoah, de Claude Lanzmann (1985)

Au revoir, les enfants, de Louis Malle (1987)

La liste de Schindler, de Steven Spielberg (1993)

La vie est belle, de Roberto Benigni (1997)

Les survivants, de Patrick Rotman (2005)

Elle s'appelait Sarah, de Gilles Paquet-Brenner (2010)

Simone, le voyage du siècle, d'Olivier Dahan (2021)

La plus précieuse des marchandises, de Michel Hazanavicius (2024)

Sites internet et podcasts

Mémorial de la Shoah : memorialdelashoah.org

Yad Vashem — Centre international pour la mémoire de la Shoah : yadvashem.org

Mémoires de la Shoah (INA) : <https://entretiens.ina.fr/memoires-de-la-shoah>

Enfant de la Shoah (C. Benmaor) : <https://podcast.ausha.co/enfant-de-la-shoah>

La voix des Justes (Comité français pour Yad Vashem) : www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-la-voix-des-justes

La voix des témoins (Mémorial de la Shoah) : <https://podcast.ausha.co/la-voix-des-temoins-et> <https://www.youtube.com/watch?v=AmlKM7Ls7s>

Projet Les derniers (S. Nahum) : <https://lesderniers.org>

Remerciements

Ce livret a été conçu par le service des Archives de l'Agglo Seine-Eure, en collaboration avec le lycée Marc-Bloch de Val-de-Reuil et le collège Notre-Dame-Saint-Louis de Louviers.

Pour le Pôle archives Seine-Eure, ont participé Vanina GASLY, conservatrice du patrimoine et responsable du service; Eléonore GUERRE, adjointe à la responsable; Léo AMICE, Louis LEFEBVRE, Lauren PICON et François-Marie VOEGELE, aide-archivistes.

Le travail réalisé au lycée Marc-Bloch a été mené par Pascal JEANNE, enseignant d'histoire-géographie, et les élèves de la classe de 2^{nde}3 : Océane AKOHIN, Côme AUCLAIR, Esteban BESSON, Mayra BONBOIS, Chiara BONFANTI, Alexis BOSSERELLE, Hocine BOUGHERARA, Warren BOUKAKA-OUADIABANTOU, Waël CHAKOUR, Armand DELAMARE, Valentin DIGARD, Tom DUPREY, Enola FORTIER, Mila GODEBOUT, Abigael GOMA, Juliette HEBERT, Ysaline KANHAN YOROBA--LELONG, Melinda LANGLOIS, Corentin LEBLOND, Charline LEMERCIER, Mathias LÉVEILLARD-LIMA, Leroy OSAKI, Timéo QUICHON, Rose RENAULT, Louison RIVIERE, Milia SAJNOSKI, Tidjane SY, Lucie THALMANN, William URBIN DARÉ.

Ces élèves appartiennent à l'une des classes dites engagées du lycée Marc-Bloch; dispositif mis en place en 2023 au niveau national et encadré par Vincent GUILLERME, également professeur principal de la 2^{nde}3. L'Education nationale définit la classe engagée ainsi : elle «s'appuie sur un projet pédagogique annuel proposant des contenus et des démarches s'inscrivant dans les enseignements et les actions éducatives quotidiennes des lycées, et en tout premier lieu de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté». Si l'an dernier, la première classe Défense et Mémoire avait travaillé sur les mémoires de la guerre d'Algérie, la 2^{nde}3, en cette année 2024-2025, s'est consacrée à la mémoire de la Shoah à l'occasion du 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Enfin, ont participé pour le collège Notre-Dame Saint-Louis de Louviers, Mme Ludvine FERY, enseignante d'histoire-géographie, et les élèves de la classe de 3^{ea} : Gaspard BEAL, Lilwenn BESCOND-BOUTLEUX, Alice BISSEY, Charlotte DELATTRE, Jeanne DEPUYDT, Juliette FILIPIAK, Apolline FIRMIN, Jeanne JOLY, Eline MARCHAND-LE DANVEZET, Romane SAINT-ELOI, Juliette SALAÛN.

Nous tenons à remercier pour leur aide et leur soutien :

- La Ville de Val-de-Reuil;
- Les Archives départementales de l'Eure;
- Le Mémorial de la Shoah;
- La Direction régionale des affaires culturelles de Normandie;
- Les familles des personnes citées dans ce livret, ainsi que Brigitte GARIN et Marc-Henri MEHEUST;
- Kevin LAVALLEE et Albane GASLY, pour leur contribution aux recherches et à la cartographie.



L'histoire de la Shoah s'est construite avec la mémoire des survivants. Mais de même que le XX^e siècle a vu l'anéantissement de nos parents et de nos amis, le début du XXI^e siècle verra la disparition des derniers témoins oculaires que nous sommes. (...)

Notre mission, nous survivants, est accomplie :
nous avons témoigné.

Il est maintenant de notre devoir d'envisager la manière dont on enseignera la Shoah demain. Il est de notre devoir de penser la transmission de cet événement sans ses témoins rescapés. ”

Simone Veil, discours devant le Conseil de l'Europe (2002)

